

**COMMUNE DE BAYONNE**  
**Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2019**  
**DELIBERATION N° 13**

*Nombre de conseillers  
municipaux en exercice :*  
43

*Certifié exécutoire compte  
tenu du dépôt au titre du  
contrôle de légalité et de  
l'affichage en mairie le*

*Le Maire*

L'an deux mil dix-neuf, le douze juillet, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

**Présents :** M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. NEYS, UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN-DOLHAGARAY, MM. AGUERRE, ESMIEU, SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC (jusqu'à 19h20), MM. ESCAPIL-INCHAUSPE (à partir de 17h51), LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, M. DAUBISSE, Mme LARRE, MM. MASSONDE, PARRILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS (jusqu'à 19h00), ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

**Absents représentés par pouvoir :**

Mme JUZAN par Mme DUHART ; Mme LANGLOIS par M. ESMIEU ; Mme MEYZENC par Mme DURRUTY (à partir de 19h20) ; M. ESCAPIL-INCHAUSPE par Mme DURRUTY (jusqu'à 17h51) ; Mme TAIEB par M. MASSONDE, Mme CANDILLIER par M. ARCOUET ; M. BOUTONNET par M. LAIGUILLON ; Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO, Mme CAPDEVIELLE par M. ARTIAGA ; M. PALLAS par M. DUZERT (à partir de 19h00).

**Secrétaire :**

Mme BENSOUSSAN

*Entendu le rapport de M. Laiguillon,*

**OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE** – Développement des offres dans le cadre de la carte Déclic.

Afin de favoriser l'accès à la culture, au sport et aux loisirs pour le plus grand nombre, le conseil municipal a adopté, le 7 juin 2018, la mise en place de la carte Déclic permettant aux Bayonnaises et Bayonnais non imposables de bénéficier de tarifs réduits pour :

- diverses activités culturelles : spectacles, concerts, cinéma, expositions, pratique d'une activité artistique en amateur... ;
- diverses activités sportives : matchs, pratique d'une activité sportive en amateur...

La diffusion de la carte Déclic auprès du public a débuté en septembre 2018 et près de 4 000 cartes Déclic ont été délivrées pour la saison 2018/2019.

En avril dernier, une première évaluation de ce dispositif auprès des associations et institutions partenaires de la Ville de Bayonne marque la volonté de maintenir leur engagement. En complément de leurs propositions et de celles de la Ville, une démarche a été entreprise auprès de commerces bayonnais à caractère culturel. C'est ainsi que sur présentation de la carte Déclic 2019/2020 :

- plusieurs libraires bayonnaises proposent de pratiquer une remise ;
- le cinéma CGR propose d'accorder un tarif réduit à 6,50 €.

La carte Déclic 2019/2020 sera disponible dès le début du mois de septembre 2019. Remise par les services de la Ville et son CCAS, elle comportera obligatoirement le nom, le prénom, la date de naissance du bénéficiaire. Elle permettra aussi de distinguer certains paramètres pour l'obtention de propositions tarifaires spécifiques :

- allocataire des minimas sociaux ;
- montant du quotient familial ;
- sénior.

La carte Déclic sera délivrée sur présentation :

- d'une pièce d'identité ;
- d'un justificatif de domicile ;
- du dernier avis de non-imposition ou, pour les personnes concernées, de l'attestation d'allocataire des minima sociaux ;
- du livret de famille (pour les cartes délivrées aux enfants) et de l'attestation de quotient familial.

Un budget de 10 000 € est prévu pour la reconduction de la carte Déclic au titre de la période du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 30 août 2020.

Compte tenu de ces éléments, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et contrats nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

*Ont signé au registre les membres présents.*

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne